

Communiqué de presse

Le Conseil Economique, Social et Environnemental présente son avis sur : « les soins de santé de base, vers un accès équitable et généralisé »

Rabat, le 9 décembre 2013. Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a tenu, lundi 9 décembre au siège du Conseil à Rabat, une conférence de presse présidée par Monsieur Nizar Baraka, pour présenter son Avis relatif à l'accès équitable et généralisé aux soins de santé de base. Cet avis fait suite à la demande de saisine effectuée par le Chef du Gouvernement, le 28 novembre 2012, pour évaluer la situation actuelle de l'accès des citoyennes et citoyens aux prestations de soins de santé de base dans les milieux urbain et rural, en termes de qualité, de coût et de modalités de financement, et élaborer des recommandations opérationnelles permettant d'atteindre une couverture universelle dans le Royaume.

La production de cet avis a été confiée à la Commission Permanente chargée des Affaires Sociales et de la Solidarité qui a établi un diagnostic concernant les différents aspects du système de santé de base, à commencer par l'organisation et la gouvernance du réseau d'établissements de soins de santé de base, la disponibilité et la gestion des ressources humaines dédiées ainsi que l'accès à ces soins et aux médicaments tout en soulignant les faiblesses structurelles constatées à plusieurs niveaux.

A partir de ce diagnostic, le Conseil Economique, Social et Environnemental a proposé une série de recommandations destinées à améliorer les soins de santé de base fondées sur les principes d'équité, de solidarité et de justice sociale.

Parmi les recommandations proposées par le Conseil, on peut retenir :

- Elaborer une politique nationale de santé ciblant en priorité les régions défavorisées, le monde rural et les populations pauvres ou vulnérables ;
- Affirmer et rendre effective la régionalisation comme principe fondamental de planification, d'organisation et de gestion des services de santé, en transférant aux régions les compétences humaines et les moyens financiers nécessaires ;
- Décliner une stratégie sectorielle de partenariat public/privé et mettre en place le cadre réglementaire et légal approprié ainsi que les mécanismes de régulation et les outils de suivi et d'évaluation ;
- Rendre effective la loi cadre 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins et définir la carte sanitaire nationale et les schémas régionaux d'offre de soins ;
- Mettre en place des stratégies intersectorielles de prévention en tenant compte de la transversalité de la prévention des maladies non transmissibles, des déficiences et du handicap ;

- Lutter contre les inégalités d'accès aux soins de santé de base en assurant l'accès aux soins de santé de base des personnes en situation de handicap et les migrants en situation irrégulière ;
- Activer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale du médicament en impliquant tous les acteurs ;
- Investir massivement dans les ressources humaines en régionalisant la formation et le recrutement, en valorisant le médecin généraliste et en mettant en place des mesures incitatives pour retenir le personnel soignant dans les zones défavorisées ;
- Prévenir et lutter contre la corruption en adoptant une approche stratégique globale de prévention et de lutte contre la corruption ;
- Développer les capacités de financement des soins de santé de base en intégrant leur financement au dispositif de la Couverture Médicale de Base.

Cet avis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Conseil Economique, Social et Environnemental lors de sa 31^{ème} session tenue le 26 septembre 2013.